



Instructeur – Confirmation de cours de rafraîchissement

02-18f

Valable dès : Avril 2005

Approuvé par le comité de Swiss Skydive

Page 1 de 1

Demandeur/candidat :

Nom : _____ Prénom : _____

Licence No : _____

Actif à l'école suivante : _____

Nombre total de sauts année civile passée : _____

Nombre de jours d'activité d'instr. année civile passée : _____

« Je soussigné, titulaire d'une licence de Swiss Skydive, confirme n'exercer mes activités seulement dans le cadre des directives/règles/recommandations en vigueur. En particulier, je n'exerce mes activités d'instructeur en Suisse seulement dans le cadre et sous surveillance d'une école reconnue par Swiss Skydive (conformément à la directive 01-01). Je suis conscient qu'une infraction aux directives de Swiss Skydive peut être suivie par le retrait de mes licences de Swiss Skydive et entraîner d'autres sanctions du côté de Swiss Skydive».

Signature candidat : _____ Date : _____

Programme du cours de rafraîchissement :

Le cours de rafraîchissement est réalisé par un instructeur de Swiss Skydive expérimenté et actif qui peut être nommé par le directeur de l'école.

- Formation et encadrement de débutants/d'élèves
- Largage de débutants/d'élèves
- Initiation à l'assistance radio/remise à niveau en assistance radio pour débutants /élèves
- Pliage de parachutes d'école
- Infrastructure et organisation (en cas d'urgence) de l'école
- Directives et recommandations concernant l'école

Le candidat a réussi le cours de rafraîchissement. Il est assez bien entraîné.

Signature examinateur : _____ Date : _____

Le directeur de l'école confirme que le candidat remplit les exigences conformément à la directive de Swiss Skydive et qu'il a prouvé avoir fait le nombre minimal de sauts. Il sera de nouveau employé et formé à l'école de parachutisme de Swiss Skydive.

Signature directeur de l'école : _____ Date : _____